

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 10

Artikel: À propos de la dévaluation du franc suisse
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

28^{me} année

Octobre 1936

N° 10

A propos de la dévaluation du franc suisse.

Par *Max Weber.*

Le cours des événements.

C'est il y a cinq ans, le 21 septembre 1931, date à laquelle la Grande-Bretagne annonça qu'elle abandonnait l'étalon-or, qu'ont commencé les grandes perturbations monétaires, dont on sait dans quelle mesure elles ont aggravé et prolongé la dépression économique. Dans cette voie la Grande-Bretagne avait déjà été précédée par certains pays, mais la plupart suivirent immédiatement son exemple. Les Etats-Unis, la Tchécoslovaquie et la Belgique attendirent un peu plus longtemps. Des trois monnaies qui restaient encore fidèles à l'étalon-or, le franc français se trouvait incontestablement dans la situation la moins solide, mais en dépit de ce fait le gouvernement du Front populaire essaya à son arrivée au pouvoir d'éviter la dévaluation. Entreprise que la situation dans laquelle se trouvait le pays aussi bien que les méthodes choisies devaient par avance vouer à un échec. Les réserves monétaires ne cessèrent de fondre et quand vers la mi-septembre le franc subit une nouvelle et violente attaque spéculative à la suite de laquelle la couverture métallique commença à baisser rapidement, il ne resta plus au gouvernement Blum qu'à décider, dans la nuit du 25 au 26 septembre, l'abandon de la parité-or à laquelle le franc s'était maintenu jusque là. Comme on l'a appris par la suite, cette mesure avait été précédée, depuis quelque temps déjà, de négociations, au cours desquelles le gouvernement français avait essayé d'amener la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à opérer simultanément une stabilisation définitive des monnaies. Mais ces négociations n'aboutirent guère qu'à la très vague promesse de maintenir la livre et le dollar dans un certain rapport avec le franc français, et leur seul résultat vraiment positif est l'engagement pris par les pays anglo-saxons de renoncer à toute mesure de rétorsion économique pour se défendre contre la dévaluation opérée dans les pays de l'ancien bloc-or. Le gouvernement français a, d'autre part, essayé de per-

suader la Suisse et les Pays-Bas de dévaluer leur monnaie simultanément au franc français.

Dès le vendredi 25 septembre, le Conseil fédéral, en présence de la gravité des événements, avait arrêté sa position. Au début, la majorité de ses membres maintinrent l'avis que même si la France dévaluait, la Suisse devait et pouvait maintenir intact le cours de son franc. Les délibérations furent reprises le samedi matin, et à 14 heures on annonçait que le Conseil fédéral avait décidé «d'aligner» notre monnaie. La décision avait été prise par 5 voix contre 2.

Au cours de la nuit suivante, les Pays-Bas annonçaient l'embargo sur l'or, ce qui impliquait logiquement une dévaluation, si l'on ne voulait pas de la solution beaucoup moins avantageuse du contrôle des devises. Le mouvement fut suivi encore par la Grèce et la Lettonie.

Telles sont les origines du nouveau glissement monétaire qui vient de se produire et que son ampleur rend comparable à celui de 1931. Peut-être est-il permis d'espérer, à supposer que s'affirment les symptômes plus favorables qui apparaissent aujourd'hui, que les récents événements marquent le commencement de la fin d'une crise monétaire si lourde de conséquences.

La dévaluation pouvait-elle être évitée?

Du point de vue technique il n'y avait aucune nécessité de dévaluer le franc. Avec une réserve métallique de 1532 millions de francs, la Banque nationale couvrait la circulation monétaire et ses autres engagements à concurrence de 86 pour cent, alors que la couverture légale n'est que de 40 pour cent et que la situation de la Banque de France faisait ressortir une couverture de 56 pour cent. C'est donc de la pure démagogie que de prétendre que la dévaluation suisse est une conséquence de la politique française. Les événements qui se sont produits en France ont simplement fourni à la Suisse une occasion de dévaluer; la cause de cette dévaluation il faut la chercher dans la gravité de notre situation économique. Sans doute la dévaluation française aurait-elle provoqué sur le marché suisse d'importants retraits d'or, mais il n'y aurait pas eu là de quoi mettre la Banque nationale sur les genoux. Techniquement notre institut d'émission aurait pu peut-être supporter encore d'autres attaques de la spéculation, mais cela n'aurait pas duré éternellement.

Pour la Suisse, nous n'avons cessé de l'affirmer, le problème était avant tout d'ordre économique, de même d'ailleurs que la plupart des autres pays ont été amenés à dévaluer en raison non point de la crise monétaire, mais des circonstances économiques. C'est qu'en effet toute nouvelle perturbation monétaire n'aurait pas manqué de provoquer une crise aiguë sur le marché des capitaux; il en serait résulté une nouvelle hausse du taux d'intérêt et une restriction du crédit. De toute manière, d'ailleurs, la crise ne cessait de s'ag-

graver. Le Conseil fédéral se trouvait dans une impasse et ne savait à quel saint se vouer. Sans doute discutait-on d'une «troisième méthode» qui n'aurait été ni la déflation ni la dévaluation, mais cette méthode, nous l'avons déjà dit ici-même, aurait été très coûteuse et aurait impliqué certains des plus graves inconvénients de la dévaluation, sans apporter les avantages correspondants. La «troisième méthode» aurait consisté à ménager une sorte d'écluse entre le niveau plus élevé des prix en Suisse et celui plus bas des prix mondiaux, en réduisant le prix de nos exportations et services internationaux et en élevant celui de nos importations. Cela impliquait pour l'encouragement des exportations et du tourisme, des moyens financiers très étendus, dont il aurait été difficile de faire porter la charge par une économie intérieure déjà si fortement anémiée. Au cours des dernières semaines on avait discuté divers projets qui auraient impliqué une hausse de 4 à 5 pour cent, ou plus encore, du coût de la vie. Et ces projets n'assuraient même pas du travail aux 30,000 chômeurs de l'industrie du bâtiment.

En réalité il n'y a que deux voies: la déflation, c'est-à-dire le rétrécissement de la production et des revenus, ou bien la politique inverse, qui a pour effet d'accroître la production et les revenus. En dépit de la résistance des milieux ouvriers et de l'atténuation qu'y apportaient les diverses actions de secours des pouvoirs publics, la politique de déflation que le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale suivaient depuis 1931 devait nécessairement aboutir à la dévaluation, car l'effondrement de notre économie faisait croître la méfiance et suscitait périodiquement des crises monétaires, génératrices elles-mêmes de nouvelles perturbations économiques. Il y a longtemps déjà que nous nous efforçons de faire comprendre ce mécanisme.

La dévaluation n'aurait pu être évitée que si l'on avait résolument renoncé à la déflation. Nous avons nous-même cru à la possibilité d'éviter la dévaluation jusqu'au moment où, en automne 1935, il apparut à la suite du rejet de l'initiative de crise et du renouvellement de l'Assemblée fédérale, que les perspectives politiques d'un changement de notre orientation économique étaient réduites à bien peu de choses et où, sous les effets d'une crise croissante dans l'industrie du bâtiment, le marché intérieur succomba lui aussi sous les coups de la déflation. Dans ces circonstances, il n'était plus guère possible de mettre en œuvre le système des «écluses», et si même on avait pu persuader les pouvoirs publics d'en faire l'essai, le système n'aurait pas fonctionné normalement et n'aurait nullement permis de surmonter la déflation. Ainsi donc, la dévaluation du franc était devenue inévitable et s'il subsistait une incertitude elle ne pouvait guère s'appliquer qu'à l'époque où l'opération serait réalisée.

Si la Suisse avait dévalué il y a un an, on aurait préservé des milliers de travailleurs du sacrifice de leur salaire et des milliers d'autres n'auraient pas perdu leur emploi. Sans doute, à cette

époque, n'y avait-il pas de motif impérieux pour opérer une dévaluation et il est incontestable que, depuis 1931, le lendemain de la chute du franc français a été à cet égard pour la Suisse le moment politiquement et psychologiquement le plus favorable. Nous n'aurions pas retrouvé à l'avenir une occasion aussi propice, et attendre plus longtemps, c'eût été accroître de jour en jour les souffrances du peuple et accentuer l'effondrement complet de notre économie.

Qu'est-ce que la dévaluation?

Autrefois l'argent était un bien réel, soit qu'il se présentât sous la forme d'une marchandise ayant une valeur d'usage (têtes de bétail, coquillages, etc.) soit qu'il fut frappé dans un métal précieux. Lorsque fut introduit le papier-monnaie, on éprouva le besoin de le fonder sur une base matérielle, et cette base, dans la majorité des pays, ce fut l'or. Mais cet or ne servait plus que de réserve destinée à couvrir à concurrence d'un certain pourcentage (40 pour cent en Suisse) la circulation monétaire. Par ailleurs, l'argent était étroitement rattaché au prix de l'or: il s'agissait de maintenir invariable sa valeur exprimée en quantité d'or. Depuis des années on s'est efforcé de persuader notre peuple que c'est un principe sacro-saint que de posséder une monnaie en échange de laquelle on peut toujours recevoir la même quantité d'or. Ce qui paraît beaucoup plus important, c'est de savoir combien de marchandises on reçoit pour son argent. C'est cette valeur monétaire exprimée dans le prix des marchandises ou, selon le terme consacré, dans le pouvoir d'achat de la monnaie, qui nous intéresse par-dessus tout.

Mais la parité-or de la monnaie répond encore à un autre besoin: elle détermine la relation de valeur entre notre franc et les monnaies étrangères soit, en d'autres termes, le cours du change. Telle était au moins la situation avant 1931, aussi longtemps que les monnaies des principaux pays étaient également rattachées à l'or et que ces pays avaient une situation économique stable. A cette époque, la stabilité du cours de notre monnaie nous permettait d'assurer aussi la stabilité du niveau de nos prix. Mais aussitôt que, dans les autres pays, les prix et les salaires commencèrent à fléchir, cette vague de déflation déferla aussi sur la Suisse, en raison même du rattachement de notre monnaie à l'or. Lorsque ultérieurement ces pays abaissèrent la parité-or de leur monnaie ou abandonnèrent entièrement l'étalon-or, alors que la Suisse y restait fermement attachée, cette déflation se fit sentir chez nous d'une façon prodigieusement accrue et nos coûts de production se trouvèrent fixés à un niveau supérieur de 20 à 40 pour cent à celui des autres pays. La dévaluation à laquelle la Suisse vient de procéder réduit dans une certaine mesure cet écart et si même les anciennes relations monétaires ne se trouvent pas entièrement rétablies, on s'en rapproche pourtant sensiblement.

Par un arrêté du 27 septembre 1936, le Conseil fédéral a prescrit à la Banque nationale de maintenir la valeur-or du franc suisse entre 215 et 190 milligrammes d'or fin, alors que précédemment on recevait pour un franc 290 milligrammes d'or fin. Cette mesure implique par conséquent une réduction de la parité-or, comprise entre 25,9 et 34,6 pour cent ou, en moyenne, de 30 pour cent. Ainsi donc la valeur-or du franc n'a pas été fixée d'une manière invariable et cette marge de fluctuation qu'on a tenu à ménager paraît d'ailleurs justifiée, car on ne sait pas encore ce que feront les autres monnaies. Personnellement nous aurions même préféré que, pour l'instant, le franc restât indépendant du prix de l'or et que sa valeur ne fut fixée que par rapport aux principales monnaies, notamment celles du bloc de la livre sterling, méthode qui, aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral, n'est applicable que dans certaines limites.

Une dévaluation de 30 pour cent implique donc en définitive que la valeur-or du franc suisse se trouve dorénavant abaissée de 30 pour cent. Tout autre est la valeur du franc exprimée en marchandises. Il est donc inexact d'affirmer que tout se trouve dévalué de 30 pour cent. La valeur des biens réels à l'intérieur du pays est restée inchangée, seule l'unité de mesure s'est modifiée. Par contre le prix des produits étrangers a changé et c'est de ce côté-là qu'on peut attendre une certaine influence sur le niveau des prix intérieurs.

Les conséquences de la dévaluation.

Bien peu de gens sont au clair sur les effets d'une dévaluation et de larges masses de la population sont portées à la considérer comme un malheur pour le pays. Le véritable malheur, à nos yeux, ce n'est pas le fait d'une dévaluation qui était devenue inévitable, mais l'ignorance effarante dans laquelle des chefs politiques et économiques, jusqu'au sommet de la hiérarchie administrative, se trouvent quant aux problèmes monétaires. Sans doute n'est-il pas possible à chacun d'en être pleinement informé, mais il vaudrait mieux alors s'abstenir de parler de choses que l'on ne comprend pas et de provoquer, par son ignorance, l'inquiétude, voire même la panique de toute une population. Car une fausse conception des choses de la part des autorités et de la population est bien plus grave que toutes les conséquences de la dévaluation elle-même.

Essayons tout d'abord de réaliser ce qui se serait produit si l'on avait continué à défendre l'ancienne parité-or du franc. La déflation se serait poursuivie, entraînant des conséquences de plus en plus graves. On aurait continué à baisser les salaires et, en fait, dans de nombreux cantons et communes une telle baisse était envisagée. Pour le personnel de l'administration fédérale on préparait déjà une troisième réduction des traitements. Simultanément les prix n'auraient pas baissé, mais auraient plus vraisemblablement subi une hausse à la suite des nouvelles mesures d'impôt de consomma-

tion. Les producteurs n'y auraient trouvé aucun accroissement de leur revenu, mais au contraire une diminution de leurs ventes. Ce fait, ajouté à l'augmentation certaine du chômage, n'aurait pas manqué de réduire davantage encore le revenu national. Le marché immobilier se trouvait à la veille d'un effondrement et de même, on ne voyait pas la fin de la crise bancaire et de celle dans laquelle se débattait le marché des capitaux.

La dévaluation a entraîné une série de changements, les uns favorables, les autres défavorables. Mais une politique habile et continue doit permettre d'atténuer dans une large mesure les conséquences défavorables et de tirer au contraire le plus grand parti des effets favorables de cette mesure.

Les principaux de ces changements résultent de ce que, sur les marchés étrangers, le franc est devenu moins cher. L'exportation et le tourisme ne pourront qu'en bénéficier sous forme d'un accroissement de leur chiffre d'affaires et de leurs revenus. Mais un certain temps se passera avant que le marché de l'emploi se trouve notablement soulagé. Dès maintenant les actions des principales entreprises de l'industrie d'exportation sont valorisées de 30 pour cent et plus, ce qui prouve que l'on compte sur un accroissement des dividendes ou, à tout le moins, sur la possibilité d'en distribuer de nouveau, car, dans l'économie capitaliste, il ne peut y avoir à la longue de production si les capitaux investis ne produisent pas de rente.

Les appréhensions les plus graves, on semble les avoir à propos des prix. Pour les marchandises produites en Suisse, la dévaluation à elle seule n'entraînera pas de hausse des prix, si la population elle-même ne la provoque pas par des achats inconsidérés. Une tout autre question est de savoir — et quant à nous nous y répondons affirmativement — si certains prix qui laissent une marge de bénéfice tout à fait insuffisante, ne devraient pas être peu à peu élevés. Mais cette mesure n'est pas concevable durant la première étape de la dévaluation et doit être prise parallèlement à un ajustement des salaires. Pour les marchandises importées de l'étranger, une dévaluation de 30 pour cent implique, franco frontière, un accroissement de prix de 42,8 pour cent; car, par rapport à des monnaies qui restent fixées à 100, un franc réduit à 70 pour cent de sa valeur antérieure implique qu'il faut 42,8 pour cent de franc de plus ($30 \text{ divisé par } 0,7$) pour acheter une même quantité qu'au moment de la parité des monnaies. Mais comme les frais de transport, de magasinage et de transformation et les bénéfices intermédiaires ne croîtront pas en Suisse, l'augmentation du prix des produits étrangers pour le consommateur n'atteindra pas le pourcentage précité. Si l'on admet qu'un sixième environ du revenu national sert à l'achat de produits étrangers, le renchérissement de ces produits entraînerait une hausse de 7 à 8 pour cent dans le coût de la vie. Par des mesures de l'ordre de celles que nous avons énumérées dans notre requête au Conseil fédéral (abaissement des

droits de douane, réduction du prix du pain, etc.) il serait possible de diminuer encore la proportion de cette hausse. Inversement une attitude inconsidérée des masses consommatrices pourrait aboutir à dérégler complètement le mouvement des prix. Nous répétons cependant que nous aimerions voir se produire, même sur les produits de l'industrie nationale, une hausse progressive des prix, afin d'atténuer dans une certaine mesure l'endettement excessif.

Les salaires ne sont pas directement touchés par la dévaluation, mais il s'agira pour les masses travailleuses de veiller au maintien de leur salaires réels. Il faudra s'efforcer, à ce propos, d'atténuer autant que possible les iniquités qui sont résultées de la politique de déflation des dernières années. Comme objectif il conviendrait, à notre avis, de choisir le salaire réel de 1929, qui devrait être maintenu ou rétabli pour toutes les catégories d'ouvriers et d'employés. Cela implique, par conséquent, une hausse de tous les salaires qui ont été réduits en proportion de la baisse antérieure du coût de la vie. C'est le devoir des syndicats de veiller à ce que le revenu réel des masses travailleuses ne subisse aucune réduction. Au contraire, il faut s'efforcer d'accroître le revenu ouvrier en réduisant le chômage.

Sur le marché des capitaux on verra se produire une forte détente, à la suite du reflux de capitaux investis à l'étranger ou thésaurisés dans le pays même. Il en résultera une baisse des taux d'intérêt et les pouvoirs publics aussi bien que les particuliers pourront de nouveau se procurer à des conditions favorables des quantités suffisantes de crédit. Déjà le premier jour de bourse après la dévaluation, certaines obligations fédérales 3½ pour cent furent cotées à 100 pour cent. Cela signifie que le capital se contente aujourd'hui, pour des placements garantis par l'État, d'un revenu de 3½ pour cent, alors qu'il y a peu de temps encore il exigeait une rémunération jusqu'à 5 et 5½ pour cent. De même, diverses banques ont déjà réduit l'intérêt sur les bons de caisse de 4 à 3½ pour cent, car elles voient de nouveau l'argent affluer vers elles, en quantité peut-être même supérieure à leurs besoins.

Dire que les épargnants et les porteurs de polices d'assurance sont les victimes de la dévaluation, c'est tromper les masses. Sans doute le pouvoir d'achat des dépôts d'épargne et des capitaux assurés a-t-il diminué au prorata de la hausse des prix. Mais ceci ne constitue une iniquité qu'à l'égard des sommes qui ont été épargnées au cours des dernières années et, pour les masses travailleuses, ces sommes ne sont certes pas élevées. Quant aux dépôts d'épargne constitués avant la dépression, ils se trouvaient jusqu'ici valorisés de 20 à 25 pour cent, et cet accroissement de valeur ne sera que partiellement compensé par la dévaluation, de sorte que, par rapport à 1929, ils continuent à avoir un pouvoir d'achat accru. Sans doute les épargnants subiront-ils éventuellement les effets de la réduction des taux d'intérêt, mais on ne peut simultanément servir des intérêts élevés aux détenteurs de capitaux et fournir à

l'économie nationale des capitaux moins chers. Ce qui nous paraît essentiel pour les épargnants, c'est que leurs dépôts se trouvent aujourd'hui mieux garantis. Et il faut espérer qu'à l'avenir les banques ne manipuleront plus les dépôts d'épargne avec la légèreté qu'on a eu à déplorer dans certains cas.

Le marché de l'emploi bénéficiera, du fait des industries d'exportation, d'une amélioration qui ne suffira cependant pas pour provoquer un recul massif du chômage. D'autre part, il est douteux que la production intérieure s'oriente d'elle-même vers une hausse continue. C'est là le point critique où il s'agit d'appliquer une politique économique délibérée. Tous les moyens de ranimer l'économie, notamment par la mise en œuvre d'un vaste programme de travaux publics, doivent être essayés et encouragés. C'est là une mesure indispensable au cours d'une période de transition et ce n'est que peu à peu que l'économie pourra, sans l'aide des pouvoirs publics, résorber de nouveau l'armée des chômeurs.

Le Conseil fédéral a aujourd'hui une chance telle qu'elle ne s'est plus présentée à lui depuis 1929. Il peut, sinon du jour au lendemain, du moins au cours des quelques années à venir, provoquer un véritable assainissement de l'économie suisse. Il n'y réussira pourtant que s'il ne se croise pas les bras, mais sait saisir l'occasion qui s'offre à lui en faisant une politique économique délibérée, en prévenant, par une action réfléchie sur les prix et par des mesures législatives appropriées, les injustices sociales qui ne manqueraient pas de se produire à leur défaut, et en veillant au maintien puis à l'accroissement progressif du revenu réel de chaque citoyen en particulier et du peuple dans son ensemble. Si le Conseil fédéral ne s'inspire pas de ces principes, il est fort concevable que l'inquiétude sociale née de la dévaluation, entrave ou étouffe même dans leur germe les forces constructives qui sont sur le point de se manifester.

Quant aux mesures précises qu'il y aurait lieu, à notre avis, de prendre, nous ne croyons pas utile de les énumérer ici, puisque aussi bien ce même fascicule de notre revue reproduit la requête que, d'accord avec le Mouvement suisse des jeunes paysans, l'Union syndicale a remise au Conseil fédéral.